

<http://lacreteil.fr/spip.php?article456>



SIAAP - Usine Seine Valenton - Travaux sur un ouvrage du traitement des boues

- NATURE - BIODIVERSITÉ † D A - SCIENCES - Eau - SIAAP -



Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2020

Copyright © LACCRETEIL.FR - Tous droits réservés

CARTE INTERACTIVE



INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER

- **Début des travaux** : 10 février 2020.
- **Durée des travaux** : 4 à 5 mois.

1/ EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

- **Maintenance du digesteur** : mise en arrêt du digesteur qui implique une vidange des boues et inspection intérieure de l'ouvrage et des éventuels travaux de réparation.

- Installation d'une centrifugeuse mobile sur l'usine pour déshydrater les boues primaires, qui ne pourront pas être traitées par le digesteur.

2/ QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

Les 5 communes riveraines de l'usine sont potentiellement concernées : Valenton (quartier du val Pompadour) et l'extrémité de Villeneuve-Saint-Georges (transit le jour de 4 à 5 camions de boue), Bonneuil sur Marne, Limeil-Brévannes et Créteil.

3 / LES TRAVAUX PEUVENT-ILS ENGENDRER DES NUISANCES ?

- Les boues étant odorantes par nature, les travaux peuvent engendrer des nuisances olfactives sur l'usine et l'environnement proche.
- Pour veiller à la qualité de l'air, un suivi environnemental renforcé sera mis en place. Ainsi un messenger de l'environnement, expert dans la reconnaissance des odeurs, passera très régulièrement pour évaluer la situation olfactive à proximité immédiate des travaux et dans l'environnement.



INFORMATIONS PRATIQUES



CALENDRIER

Début des travaux :
10 février 2020.

Durée des travaux :
4 à 5 mois.



CONTACT

Les agents du SIAAP
sont à votre écoute au
0 800 85 84 41 (numéro
vert) ou par email
observatoires@siaap.fr

1/ EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Maintenance du digesteur : mise en arrêt du digesteur qui implique une vidange des boues et inspection intérieure de l'ouvrage et des éventuels travaux de réparation.

Installation d'une centrifugeuse mobile sur l'usine pour déshydrater les boues primaires, qui ne pourront pas être traitées par le digesteur.

2/ QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

Les 5 communes riveraines de l'usine sont potentiellement concernées : Valenton (quartier du val Pompadour) et l'extrémité de Villeneuve-Saint-Georges (transit le jour de 4 à 5 camions de boue), Bonneuil sur Marne, Limeil-Brévannes et Créteil.

D'OÙ PROVIENNENT LES BOUES TRAITÉES ET OÙ VONT-ELLES ?

Les boues liquides traitées par la centrifugeuse mobile proviennent du traitement des eaux usées. Une fois déshydratées dans la centrifugeuse, les boues sont envoyées vers une benne dédiée puis évacuées vers des filières de compostage.

3 / LES TRAVAUX PEUVENT-ILS ENGENDRER DES NUISANCES ?

Les boues étant odorantes par nature, les travaux peuvent engendrer des nuisances olfactives sur l'usine et l'environnement proche.

Pour veiller à la qualité de l'air, un suivi environnemental renforcé sera mis en place. Ainsi un messenger de l'environnement, expert dans la reconnaissance des odeurs, passera très régulièrement pour évaluer la situation olfactive à proximité immédiate des travaux et dans l'environnement.

En cas de nuisance constatée, vous devez le signaler !

Email : observatoires chez siaap.fr

Téléphone : 0 800 85 84 41 (numéro vert)

d [Le dispositif de surveillance des nuisances sur les installations du SIAAP](#)

Pour EN SAVOIR PLUS



D'OÙ PROVIENNENT LES BOUES TRAITÉES ET OÙ VONT-ELLES ?

- Les boues liquides traitées par la centrifugeuse mobile proviennent du traitement des eaux usées. Une fois déshydratées dans la centrifugeuse, les boues sont envoyées vers une benne dédiée puis évacuées vers des filières de compostage.

QU'EST-CE QU'UNE CENTRIFUGEUSE MOBILE ?

- Cet équipement peut être comparé à une grosseessoreuse.

- La centrifugeuse permet de déshydrater les boues, c'est-à-dire enlever une partie de l'eau qu'elles contiennent.
- Les boues liquides sont ainsi transformées en boues solides et pâteuses.
- Pour limiter l'impact sonore, la centrifugeuse est enfermée dans un caisson.

QU'EST-CE QU'UN DIGESTEUR ?

- Le digesteur est un ouvrage clos du traitement des boues. Les boues sont maintenues à 35°C pendant 3 semaines, en milieu anaérobie (c'est-à-dire privées d'oxygène) et sont régulièrement brassées. Ces conditions particulières permettent les phénomènes de fermentation : les boues sont ainsi stabilisées et la quantité de boues réduites car les matières organiques sont transformées en biogaz. Le biogaz, riche en méthane, peut être utilisé et valorisé sous forme d'énergie verte au niveau de l'usine.

Documents à télécharger

Dépliant à télécharger SIAAP - USINE SEINE VALENTON
TRAVAUX SUR UN OUVRAGE DU TRAITEMENT DES BOUES
CURAGE DU DIGESTEUR 6



Dépliant - INSCRIPTION AUX JURYS DE NEZ

AU CALENDRIER

Post-scriptum :

CONTACT

Email : observatoires chez siaap.fr

Téléphone : 0 800 85 84 41 (numéro vert)

À PROPOS DU SIAAP

Le **SIAAP** est le service public de l'assainissement francilien.

Avec ses 1700 agents, il dépollue via ses 6 usines les eaux usées de 9 millions de Franciliens ainsi que les eaux pluviales et industrielles pour les rendre au milieu naturel.

CONTACT

observatoires@siaap.fr
0 800 85 84 41 (numéro vert)

À PROPOS DU SIAAP

Le SIAAP est le service public
de l'assainissement francilien.
Avec ses 1700 agents,
Il dépollue via ses 6 usines
les eaux usées de 9 millions de Franciliens
ainsi que les eaux pluviales et industrielles
pour les rendre au milieu naturel.

WWW.SIAAP.FR

[YouTube](#)



Conception: BABEL / Janvier 2020